



académie  
Strasbourg  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haut-Rhin



Division  
du 1<sup>er</sup> degré

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par  
Aline MARECHAL  
Leslie QUIRIN

Implantation  
Cité administrative  
Bâtiment D  
3, rue Fleischhauer  
Colmar

Téléphone  
03 89 24 86 65  
03 89 24 81 29  
Fax  
03 89 24 81 36  
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr  
leslie.quirin@ac-strasbourg.fr

Adresse postale  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
du Haut-Rhin  
21, rue Henner  
B.P.70 548  
68021 Colmar cedex

Colmar, le 16 décembre 2016

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs  
les instituteurs,  
Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles du Haut-Rhin,

## **Objet : Premier appel à candidature sur postes à exigences particulières et postes à profil - Rentrée 2017**

### **Les modalités de candidature**

**Les postes à exigences particulières et les postes à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.**

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement.

Lors de la publication de l'appel à candidature, les candidats intéressés par l'un des postes enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental. Cela permettra d'insérer les postes ordinaires ainsi libérés dans le mouvement, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

**Important** : la candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil où à exigences particulières, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

**De plus l'enseignant nouvellement nommé sur ce poste à profil ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles, car il sera affecté sur ledit poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires. Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en affectation à l'année (AFA). **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année, sous réserve qu'ils en fassent la demande lors de leur candidature.**

### **Les postes à exigences particulières**

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

**Pour les postes justifiant d'un titre, diplôme ou d'une liste d'aptitude, priorité sera donnée aux candidats détenteurs de ces pré-requis.**

**Le départage des candidats ayant eu un avis favorable de la commission d'entretien se fera au barème.**

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, **l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires.**

Deux catégories de postes peuvent être distinguées :

► **les postes justifiant d'un pré-requis (titres, diplômes ou liste d'aptitude) :**

- conseillers pédagogiques,
- directions d'écoles entièrement déchargées (hors REP et REP+),
- Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) en collège et lycée,
- Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- enseignant en service de psychiatrie infanto-juvénile
- dispositif relais,
- unité d'enseignement autisme
- classe externalisée de La Ferme (dispositif de remédiation scolaire)
- enseignant mis à disposition de la MDPH (instructeur)
- assistant technique Aide Handicap Ecole, chargé de mission AVS, chargé de mission Troubles spécifiques des apprentissages
- ULIS passerelles
- établissements pénitentiaires
- centre éducatif fermé
- classes spécialisées en ITEP (Saint-Jacques à Illzach, La Forge à Wintzenheim)

► **les postes nécessitant une compétence ou une expérience particulière :**

- professeur ressource pour le numérique éducatif (PRNE)
- un maître/deux langues (Langue et Culture régionale)
- 8h allemand
- classes accueillant des moins de 3 ans (TPS)
- classes passerelles
- secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés (CDOEA)
- assistant de prévention
- classes à horaires aménagés musicales (CHAM) et classes maîtrisiennes

### **Les postes à profil**

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service. Dans ces situations limitées, **la sélection des candidats s'effectue hors barème.** Il s'agit :

- des directions d'écoles situées en REP et REP+
- des coordinateurs REP+
- des directeurs de centres PEP
- des chargés de mission auprès de Mme l'Inspectrice d'académie
- des maîtres supplémentaires
- des coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- enseignant mis à disposition de la MDPH (responsable du Pôle Enfance)
- enseignant référent

**Le départage des candidats sera effectué par la commission, qui établira une liste classante (hors barème).**

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, **l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires.**

### **Les postes vacants**

Tout poste sur lequel ne serait pas nommé un enseignant à titre définitif est considéré comme vacant pour la rentrée 2017.

Les enseignants nommés actuellement sur un des postes listés ci-dessous, et qui souhaitent être reconduits dans leurs fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2017, doivent en faire la demande sous couvert de leur IEN.

Le maintien et/ou la titularisation sur le poste se fera à titre provisoire ou définitif, sous réserve :

- que le candidat possède les titres requis (pour les postes justifiant d'un titre/diplôme/liste d'aptitude)
- qu'il en ait fait la demande par écrit
- que son IEN ait émis un avis favorable
- et qu'aucun autre candidat possédant les titres requis n'ait postulé sur le poste lors de cet appel à candidature.

**Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants, et en annexe les fiches de postes correspondantes.**

<p><b>La date limite de retour des candidatures à la Division du 1<sup>er</sup> degré est fixée au 09 janvier 2017 délai de rigueur.</b></p>
--

## **I / Postes spécialisés**

### **➤ Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire**

- Collège Jean Monnet Dannemarie
- Collège Françoise Dolto Sierentz
- Collège François Villon Mulhouse
- Collège Rémy Faesch Thann
- Collège Georges Forlen Saint Louis

### **➤ Unité d'enseignement autisme**

- ECMA Haut Poirier Mulhouse

### **➤ Coordonnateur pédagogique – Plateforme autisme Haut-Rhin**

### **➤ Enseignant de la classe passerelle rattachée à la Plateforme autisme Haut-Rhin**

### **➤ Dispositif de remédiation scolaire – classe externalisée de La Ferme**

- 2 postes d'enseignants
- 1 poste de coordinateur

### **➤ Maison départementale des personnes handicapées, Colmar**

- 1 poste d'instructeur
- 1 poste responsable du Pôle Enfance

Pour plus de renseignements s'agissant de ces deux postes, veuillez contacter madame FORGET – IEN ASH – Tél. : 03.89.21.63.20.

### **➤ ULIS Passerelle**

- EEPU Saint Nicolas COLMAR (2 postes)
- EEPU Pergaud MULHOUSE 1

### **➤ Enseignants en Maison d'arrêt**

- Centre pénitentiaire de Mulhouse : 3 postes d'enseignants, 1 poste de directeur pédagogique
- Maison d'arrêt de Colmar : 1 poste de directeur pédagogique

### **➤ Enseignant en institut thérapeutique éducatif et pédagogique**

- 4 postes à l'ITEP La Forge de Wintzenheim
- 2 postes à l'ITEP Saint-Jacques à Illzach

## **II / Enseignement à projet spécifique**

### **➤ Coordinateur scolaire de l'école maîtressienne de Colmar**

- EEPU J.J. Rousseau à Colmar

## **III/ Postes de directions**

### **➤ Postes de coordonnateur de l'unité d'enseignement**

- ITEP Saint Jacques d'Illzach
- I.M.E. Domaine Rosen de Bollwiller

### **➤ Direction d'une école entièrement déchargée**

- EEPU René Cassin Lutterbach

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur de deux classes et plus. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame PERPINA- IEN de la circonscription de Wittelsheim - Tél. : 03.89.55.37.95

### **➤ Direction d'une école située en réseau d'éducation prioritaire renforcée**

- EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3 (REP+)
- EPPU Furstenberger MULHOUSE 3 (REP+)
- EEPU Dornach MULHOUSE 3 (REP+)
- EMPU Les Hortensias COLMAR (REP)

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur de deux classes et plus. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

## **IV/ Postes d'animation et d'aide à l'encadrement**

### **➤ Conseillers pédagogiques**

- Conseiller pédagogique généraliste auprès de Mme l'Inspectrice de l'ASH
- Conseiller pédagogique généraliste auprès de Mme l'Inspectrice de Guebwiller
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice de Guebwiller
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice d'Illfurth
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice de Mulhouse 1
- Conseiller pédagogique généraliste auprès de Mme l'Inspectrice de Thann
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice de Thann
- Conseiller pédagogique Langues Vivantes auprès de Mme l'Inspectrice de Wittenheim

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

### **➤ Poste coordination CASNAV Bassin Sud**

signé : Anne- Marie MAIRE

## ANNEXE – FICHES DE POSTE

### N° 1 - UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation du second degré destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

Réf. : BO du 27 août 2015 [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91826](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826)

### N° 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme. Elle est implantée à l'école maternelle Haut-Poirier de Mulhouse.

L'enseignant :

- pilote le projet de l'UE maternelle et en assure la coordination pédagogique.
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs.
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- favorise l'établissement des relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

L'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail proposé à leur enfant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

Compétences et qualités requises:

- très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- savoir travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- développer un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)
- assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif.

Le candidat doit de préférence être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

Références : - 3ème plan autisme

- Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).

- Bulletin Officiel : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=78891](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=78891)

### N° 3 - COORDINATEUR PEDAGOGIQUE – PLATEFORME AUTISME

Ce poste s'inscrit dans la mise en place d'un dispositif expérimental de plateforme d'intervention avec comme objectifs : - de favoriser et d'aider à la scolarisation des enfants porteurs de troubles du spectre autistique en priorité en milieu ordinaire.

- d'informer, de former et d'accompagner tous les intervenants autour de l'enfant porteur de TSA.

Ce dispositif concerne des enfants en âge scolaire, bénéficiant d'un diagnostic de troubles du spectre autistique ainsi que d'une notification MDPH pour ce dispositif.

#### Missions

**1. Le coordonnateur est garant du parcours de scolarisation** des enfants au sein de la plateforme. **Il assure la cohérence des interventions et le suivi des projets personnalisés de scolarisation :**

- au sein de la plate-forme, où il prend en charge des temps de scolarisation et il mène les évaluations scolaires nécessaires à la construction du projet de l'enfant,
- au sein de l'établissement d'origine,
- au sein de la « classe passerelle » rattachée au dispositif,
- en partenariat avec l'enseignant-référent de l'enfant
- en privilégiant les logiques d'inclusion scolaire en milieu ordinaire ou bien en milieu adapté
  - en mettant en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- en recherchant pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux
- en participant aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation.
- en coordonnant les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif
- en assurant le lien avec les familles, les partenaires extérieurs et les lieux de vie de l'enfant.
- en étant l'interface entre l'équipe pédagogique et l'équipe pluridisciplinaire, éducative et thérapeutique.

**2. Le coordonnateur intervient en milieu scolaire** avec accompagnement des enseignants et des équipes pédagogiques du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré accueillant des élèves porteurs de TSA en :

- co-intervenant au sein de la classe avec les enseignants
- promouvant les démarches pédagogiques adaptées aux élèves porteurs de TSA
- contribuant à la formation continue des enseignants, des AESH et de personnes relais (CPC, Rased, ...)
- constituant un fond documentaire pédagogique accessible aux enseignants du département
- proposant des aides et des outils pédagogiques adaptés

**3. Le coordonnateur est identifié comme personne ressource** et pourra être sollicité dans le cadre des TSA par l'IEN ASH.

#### Compétences attendues

- disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH).
- avoir connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- avoir connaissance des parcours d'orientation
- être capable de travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins.
- avoir une bonne connaissance des modalités possibles de parcours de formation, d'orientation d'un élève en situation de handicap.
- connaître le fonctionnement des établissements médico-sociaux
- être capable d'analyser une situation complexe et apporter des solutions pertinentes et efficaces.

#### Spécificité du poste

L'enseignant sera placé sous la double tutelle de l'inspecteur ASH et du chef de l'établissement médico-social.

Le coordonnateur pédagogique sera amené à se déplacer dans le département du Haut-Rhin, notamment sur les secteurs concernés par les plates-formes. Il participera aux réunions de synthèse. Ce poste est rattaché administrativement à l'IME de Bollwiller.

Références :

- 3ème plan autisme

- Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relatives à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).

## **N° 4 - ENSEIGNANT DE LA CLASSE PASSERELLE RATTACHEE A LA PLATEFORME AUTISME HAUT RHIN**

Cadre général

Ce poste s'inscrit dans la mise en place **d'un dispositif souple et modulable** qui doit permettre la **mise en œuvre de parcours individualisés** des élèves dans une perspective de réponses évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.

La classe de l'unité accueille des enfants qui ne sont pas en capacité d'être scolarisés en milieu ordinaire, soit à temps partiel, soit à temps plein et en lien étroit avec la prise en charge médico-sociale. La scolarisation se fait dans le cadre du projet individuel en lien avec la prise en charge de la plateforme et pour une durée déterminée. L'objectif est de rendre la scolarisation à temps plein en milieu ordinaire accessible.

Personnel concerné

Enseignant du premier degré ou du second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2CASH.

Missions

**Favoriser la scolarisation et la socialisation de l'élève :**

L'enseignant responsable de scolarisation contribue à l'inclusion en milieu ordinaire et travaille à renforcer les habiletés sociales et scolaires en :

- mettant en œuvre les activités pédagogiques en lien avec le programme.
- recherchant pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux au sein d'un groupe.
- évaluant finement les compétences des élèves
- mettant en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie à travers différents ateliers.

Avec les partenaires il :

- analyse les conditions d'accueil et de scolarisation de chaque élève
- participe aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation au sein des écoles
- assure la cohérence et le suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
- partage avec les autres professionnels un langage et des outils de réflexion communs
- participe aux réunions de synthèse du dispositif

Compétences attendues

- disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH).
- savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences scolaires attendues.
- avoir connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- être capable de travailler en équipe
- avoir une bonne connaissance des modalités possibles de parcours de formation, d'orientation d'un élève en situation de handicap.
- connaître le fonctionnement des dispositifs spécialisés en milieu ordinaire et des établissements médico-sociaux
- connaître les « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'Autisme »
- manifester de la souplesse en raison du caractère expérimental du dispositif

- être capable d'analyse réflexive

Spécificité du poste

L'enseignant sera placé sous la double tutelle de l'inspecteur ASH (autorité hiérarchique) et du chef de l'établissement médico-social (autorité fonctionnelle).

Ce poste est rattaché administrativement à l'IME de Bollwiller.

## **N° 5 - DISPOSITIF DE REMEDIATION SCOLAIRE – CLASSE EXTERNALISEE DE LA FERME**

Les candidats devront être titulaires du CAPASH, de préférence option F.

Ces postes sont rattachés administrativement au collège Charles Péguy de Wittelsheim.

Les enseignants :

- assurent les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- évaluent les acquisitions et élaborent un projet pédagogique individualisé ;
- mettent en place des conditions d'apprentissage différenciées adaptées au public ;
- facilitent la mise en place d'une démarche inclusive ;
- valorisent les parcours de formation et accompagnent les élèves dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- conçoivent des projets pluridisciplinaires et travaillent en lien étroit avec le personnel éducatif, avec les partenaires (ASE, Association Sahel Vert).

Compétences et qualités requises :

- Capacités d'adaptation et sensibilité au parcours des élèves avec difficultés sociales ou de comportement
- Aptitude à valoriser les acquis des élèves pour restaurer la confiance en soi et valoriser les apprentissages
- Aptitude au travail en équipe

## **N° 6 - ULIS PASSERELLE**

Le dispositif accueille des enfants à partir de 6 ans qui ont une notification MDPH pour un établissement spécialisé ; accueillis de manière transitoire, ils présentent des troubles des fonctions intellectuelles et/ou psychiques dont les origines et les manifestations sont très diverses.

Le poste s'adresse à un enseignant spécialisé qui exerce à temps plein et qui est prêt à collaborer étroitement avec les personnels mis à disposition par l'établissement spécialisé dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.

## **N° 7- ENSEIGNANT EN MAISON D'ARRET**

Profil du poste

Enseignant de préférence spécialisé, titulaire notamment du CAPA-SH /CAPASAIS option F, ou du 2 CA-SH option F, ou justifiant d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs en difficulté sociales ou scolaires. Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux différenciés.

Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utiles, retrouver leur affectation sur ce poste. La titularisation en milieu pénitentiaire se fait suite à l'avis du directeur de l'UPR, de l'IEN-ASH, du RLE.

### Cadre de travail

L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) et le contrôle du corps d'inspection de l'Education Nationale. Il fait partie d'une équipe coordonnée par un enseignant responsable local de l'unité d'enseignement (RLE).

La durée hebdomadaire de 21 heures d'enseignement réparties sur 7 demi-journées, est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités).

### Conditions d'exercice

Au sein d'une équipe d'enseignants coordonnée par un responsable local d'enseignement, les enseignements se déroulent par groupes de personnes détenues volontaires, dans les quartiers hommes, femmes et mineurs.

Les salles de classe sont en détention.

Indépendamment des mineurs pour lesquels l'enseignement est prioritaire et obligatoire jusqu'à 16 ans et fortement recommandé jusqu'à 18 ans, l'enseignement en milieu carcéral est défini comme une formation pour adultes.

### Missions de l'enseignement

L'enseignement, élément essentiel dans le dispositif de réinsertion, est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis l'accueil, où un bilan des acquis est proposé aux personnes détenues jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis, par des certifications.

Ainsi l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- accueillir toutes les demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition et répondre en tenant compte des besoins des détenus et de la durée de leur peine.
- développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public.
- permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice des responsabilités citoyennes.
- préparer les diplômes ou si besoin, rechercher la validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.
- le soutien à la personne dans toutes les phases de la détention doit contribuer à fixer des objectifs à court terme en contribuant à restaurer un sentiment de compétence.

### Compétences souhaitées

- adaptabilité à un milieu spécifique, les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée
- capacité à individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux
- capacité à intervenir auprès d'un public adolescent et adulte
- capacité à gérer et dispenser à tous les niveaux de formation, des formations de base (alphabétisation, illettrisme et français langue étrangère) aux formations générales du second degré : préparation au CFG et préparation CAP, Baccalauréat
- capacité en informatique
- capacité à travailler en partenariat avec différents services (Administration pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, intervenants divers) et dans un souci de compréhension notamment des cultures professionnelles des différents partenaires
- posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation
- connaître la psychologie des adolescents et des comportements difficiles

### Observations complémentaires

Devoir de réserve et de confidentialité.

Avoir anticipé les conditions de travail liées à l'enfermement.

### Conditions de recrutement

Les candidats seront reçus en entretien individuel par une commission de recrutement. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses compétences et motivations pour la fonction.

Déposer une lettre de motivation auprès de monsieur Rémy Bordes, proviseur de l'UPR, à la DISP de Strasbourg, 19 rue Delacroix, 67035 STRASBOURG et auprès de madame la directrice académique des services de l'éducation nationale s/c de madame Nicole Forget, inspectrice de l'ASH.

Textes de référence : - Circulaire du 8 décembre 2011 du B.O n°3 du 19 janvier 2012  
- Circulaire du 10 juin 1998

## **N° 8 - ENSEIGNANT EN INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

L'ITEP scolarise, selon le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, « *des enfants, adolescents (...) qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tel que défini au grand II de l'article D. 312-59-2* ».

### Cadre de travail

L'enseignant est sous l'autorité hiérarchique du corps d'inspection de l'Education Nationale. Il assure ses missions sous l'autorité organisationnelle et fonctionnelle du directeur de l'ITEP. Il travaille au sein d'une équipe interdisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique) dont l'unité d'enseignement fait partie.

L'enseignant est assujéti aux contraintes du calendrier de l'établissement.

### Profil du poste

Enseignant spécialisé, titulaire notamment du CAPA-SH /CAPASAIS option D. Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

### Conditions d'exercice

Au sein de l'Unité d'Enseignement organisée par un coordonnateur pédagogique.

La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.

La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend :

- l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ;
- les aides spécifiques apportées au sein de l'établissement ;
- la coopération avec les établissements scolaires dans le cadre de l'inclusion.

L'équipe interdisciplinaire contribue étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

### Missions de l'enseignement

L'enseignant :

- participe à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités d'accueil ;
- assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au profil des jeunes accueillis ;
- accompagne la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet
- participe aux réunions d'équipe interdisciplinaire ;
- évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation.

### Compétences souhaitées

- bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent ;
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail interdisciplinaire et au partenariat ;
- bonnes capacités d'adaptation ;
- bonnes capacités de communication, de relation et d'écoute ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.
- une expérience d'enseignement dans l'adaptation scolaire ou auprès des élèves en situation de handicap est souhaitée.

## **N° 9 - COORDINATEUR SCOLAIRE DE L'ECOLE MAITRISIENNE DE COLMAR**

Finalité : « Les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) offrent à des élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique » (BO n°31 du 29 août 2002).

### Missions :

- Participer au recrutement des élèves
- Concevoir, assurer la coordination et le suivi du projet pédagogique
- Participer au développement, au suivi et à l'évaluation du projet CHAM
- Contribuer à la culture musicale en lien avec le projet du conservatoire
- Assurer le lien avec le Collège du secteur (Collège V. Hugo) et assister aux conseils de classes CHAM
- Etre en lien avec les partenaires institutionnels de la Maîtrise de Garçons de Colmar, en particulier les deux associations support qui soutiennent les actions de la Maîtrise et de l'école maïtrisienne.

### Qualités :

- Ouverture et adaptabilité
- Attirance pour le monde de la musique, des arts, de la culture.
- Disponibilité pour assister occasionnellement à des manifestations musicales, des prestations d'élèves, des concerts, y compris dans des moments hors du temps scolaire

### Compétences attendues :

#### 1. Relationnelles :

- Savoir travailler en équipe, notamment avec les professeurs du Conservatoire.

#### 2..Pédagogiques :

- Savoir articuler le projet spécifique de la classe avec le projet d'école
- Savoir articuler les compétences du socle commun avec le projet de l'école maïtrisienne
- Mettre en œuvre des parcours d'apprentissage qui prennent en compte le niveau spécifique des élèves

#### 3. Autres spécificités :

- Direction des chorales scolaires de l'école Rousseau
- Organisation d'un voyage d'études annuel à la découverte d'une Maîtrise

Remarque : Ces missions peuvent être compatibles avec celles d'un PEMF.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce poste, veuillez contacter madame DEHOICHE  
- IEN de Colmar – Tél. : 03 89 33.31.76.

## N° 10- COORDINATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX

La coordination de l'Unité d'Enseignement dans les établissements médico-sociaux est confiée à un professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH inscrit sur la liste académique des directeurs des établissements spécialisés (inscription annuelle, jury académique). Elle s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement. Le coordonnateur est ainsi placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'Unité d'Enseignement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de l'établissement, il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de l'établissement.

Pour être nommé(e) à titre définitif sur un tel poste, il faut :

- être titulaire soit du CAEI, soit du CAPSAIS, soit du CAPA-SH,
- être inscrit(e) sur la liste d'aptitude établie annuellement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.63.20

## N° 11- CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter monsieur RIBER – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie - Tél. : 03 89 21 56 15.

## N° 12- COORDINATEUR CASNAV BASSIN SUD

Le coordonnateur CASNAV Bassin Sud doit disposer d'une bonne connaissance du fonctionnement du premier degré, des publics ENAF et EFIV, des différents niveaux de responsabilité du système éducatif et des services partenaires, des textes en vigueur et des programmes.

Une expérience approfondie en dispositif spécifique UPE2A est souhaitable.

Rôle pédagogique

- positionne l'ensemble des élèves d'âge élémentaire nouvellement arrivés en France
- participe à l'affectation des élèves dans les écoles élémentaires ou au « Trait d'Union » dans le cas des élèves NSA
- personne ressource auprès de « Trait d'Union »
- assure le suivi des parcours personnels de scolarisation des élèves du premier degré

- apporte son expertise dans la gestion des classes d'accueil en fonction des nouvelles arrivées.
- encadre le réseau d'enseignants des dispositifs d'accueil des élèves allophones

#### Relations avec les partenaires

- relation avec les partenaires en charge de l'accueil et du suivi des publics migrants
- participation et co-organisation de rencontres avec les différents partenaires associatifs et institutionnels, suivi des projets, promotion des outils créés
- lien avec les services sanitaires et sociaux de la ville de Mulhouse, la préfecture et le conseil général

#### Rôle administratif

- renseigne les enquêtes ministérielles et académiques sous couvert de l'inspecteur en charge du dossier
- réalise les bilans mensuels de suivi des effectifs pour transmission à l'IEN

#### Qualités requises

- disponibilité, qualités relationnelles, capacités d'écoute
- sens de l'organisation
- travail en équipe, aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation
- communication et partage des informations
- adaptabilité aux publics

Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec Mme Fabienne GANZITTI - IEN en charge du dossier CASNAV – Tél. : 03.89.33.31.76.